



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

Le contexte national et international reste sujet à de fortes incertitudes.

Sur la scène internationale, les conflits s'inscrivent dans la durée (Ukraine, Moyen-Orient) et suscitent de nombreuses tensions entre les Etats sur fond de hausse marquée des dépenses militaires. Ce climat anxiogène est renforcé par les prises de position fluctuantes et peu lisibles du gouvernement américain, et alimente l'instabilité des marchés et des prix. Sur la scène nationale, la chute du gouvernement Bayrou prive à nouveau la France d'une ligne politique lisible et de solutions claires quant au nécessaire redressement des comptes publics.

La projection qui suit a été arrêtée avec des hypothèses de finances publiques conduisant à une réduction du déficit public à 5 % du PIB en 2026 ce qui implique un effort conséquent de la part des collectivités.

Sur la période considérée, l'activité progresserait mais le taux de croissance resterait faible : il passerait de 0,7 % en 2025 à 1,1 % en 2027 (même niveau que 2024). En 2024, l'inflation est retombée en moyenne annuelle à 2,3 % puis 1,7 % attendu en 2025. Elle resterait ensuite autour de 1,5 % en 2026 et 2027. Le marché du travail reste relativement solide avec un taux de chômage qui ressortirait en très légère hausse en 2026 (7,6 %) pour ensuite reculer au niveau de 2024 (7,4 %).

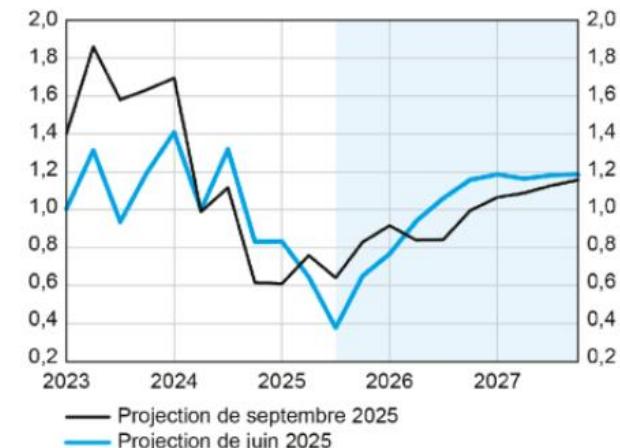
POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	<i>0,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,5	7,6	7,4
	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

Graphique : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Croissance

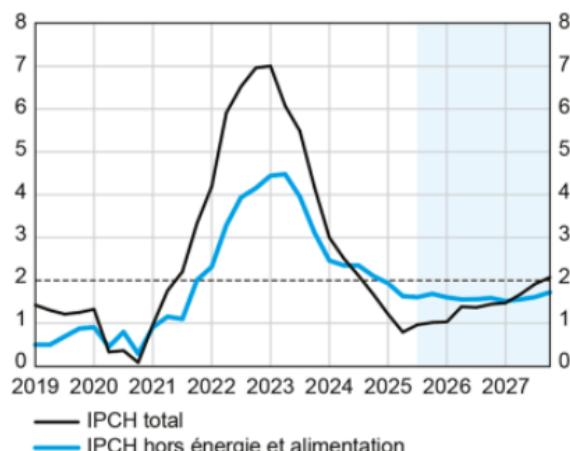
La croissance repartirait lentement à la hausse : elle tendrait vers + 1,1 % en 2027.

Elle reste pénalisée par un taux d'épargne historiquement élevé (18,9 %) dans un contexte de fortes incertitudes.

Cette croissance resterait insuffisante pour contribuer de manière significative à l'amélioration des finances publiques.

Graphique : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Inflation

En 2025, l'inflation a fortement diminué pour s'établir à 1 % en moyenne annuelle, après 2,3 % en 2024.

Elle repartirait ensuite à la hausse en 2026 (1,3 %) portée notamment par les prix de l'alimentation.

Elle poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8 %.

L'inflation resterait ainsi en deçà de la limite des 2 %.

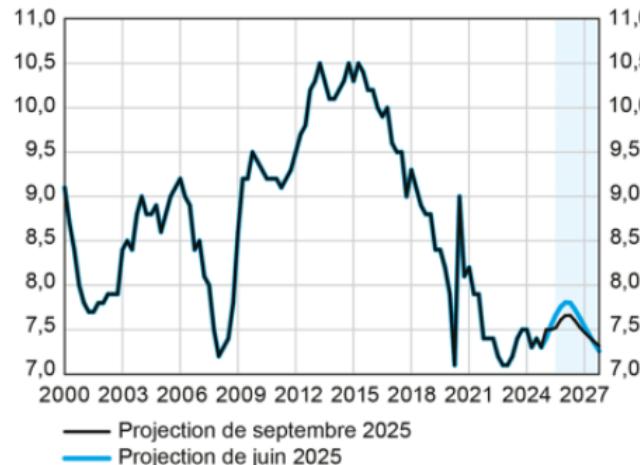
Emploi, chômage, pouvoir d'achat

Le taux de chômage serait en légère hausse sur la période 2024- 2026, passant de 7,4 % à 7,6 %. Il retomberait ensuite à 7,4 % en 2027.

Le taux de chômage resterait toutefois à un niveau parmi les plus faibles des 30 dernières années.

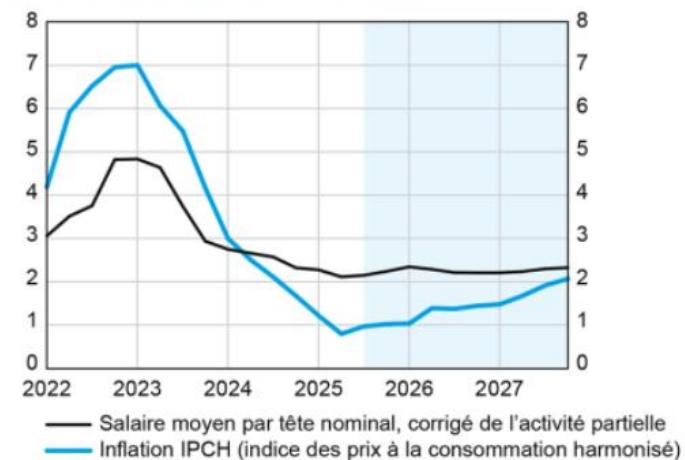
Graphique : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Graphique : Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



La progression du salaire moyen resterait supérieure à l'inflation ce qui conduirait à des gains de pouvoir d'achat de l'ordre de 1 % par an.

Ces gains de pouvoir d'achat contribueront de manière positive à l'évolution de la croissance.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026

Dans le contexte d'instabilité politique persistant que connaît la France, les principales mesures concrètes du projet de Loi de Finances 2026 ne sont pas connues au moment où nous rédigeons ce document.

Pour autant, la réduction des déficits publics sera immanquablement un axe structurant de la construction de ce budget ce qui va se traduire par :

- Une hausse des cotisations et notamment des cotisations retraite CNRACL. Nous retenons une hausse de 3 points conformément à la trajectoire quadriennale actée en 2024 ;
- La stabilité de la valeur du point, d'autant plus facile à justifier que l'inflation est désormais faible ;
- Une réduction probable des dotations :
 - o Le montant de la DGF pourrait être en légère hausse avec des mouvements contraires selon les enveloppes : hausse de la DSU (solidarité urbaine) mais baisse de la dotation forfaitaire. Les mouvements de la DNP (péréquation) sont d'autant plus difficiles à anticiper qu'ils sont contradictoires d'une année sur l'autre ;
 - o Les variables d'ajustement seraient à nouveau mises à contribution à un niveau élevé comme en 2025.

Le cumul des efforts demandés à la collectivité, tant sur le volet dépenses que sur le volet recettes, devrait dépasser les 300 000 euros pour l'année 2026.

La Loi de Finances 2025 avait instauré un dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités (DILICO) qui se traduit concrètement par une ponction des recettes de certaines collectivités. Si les critères ne changent pas, la Ville ne serait pas concernée en 2026.

La revalorisation des bases locatives sera indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre 2025 précédente. Elle est estimée à 1,0 % pour 2026.

Côté investissement, les enveloppes à la main de l'Etat devraient se voir assez nettement réduites, à la fois pour réduire les dépenses de l'Etat mais également parce que les années d'élections sont traditionnellement des années à faible niveau d'investissement pour les collectivités.

Contexte local

Les autres acteurs locaux (Région, Département, ...) seront également mis à contribution pour redresser les comptes publics nationaux ce qui va les conduire à réduire leurs appuis aux territoires. La Ville risque donc de voir diminuer les soutiens qu'elle reçoit en direct et risque également d'être sollicitée par des structures (associations et autres) qui se verraient fragilisées par la réduction généralisée des aides publiques.

BUDGET PRINCIPAL

A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement

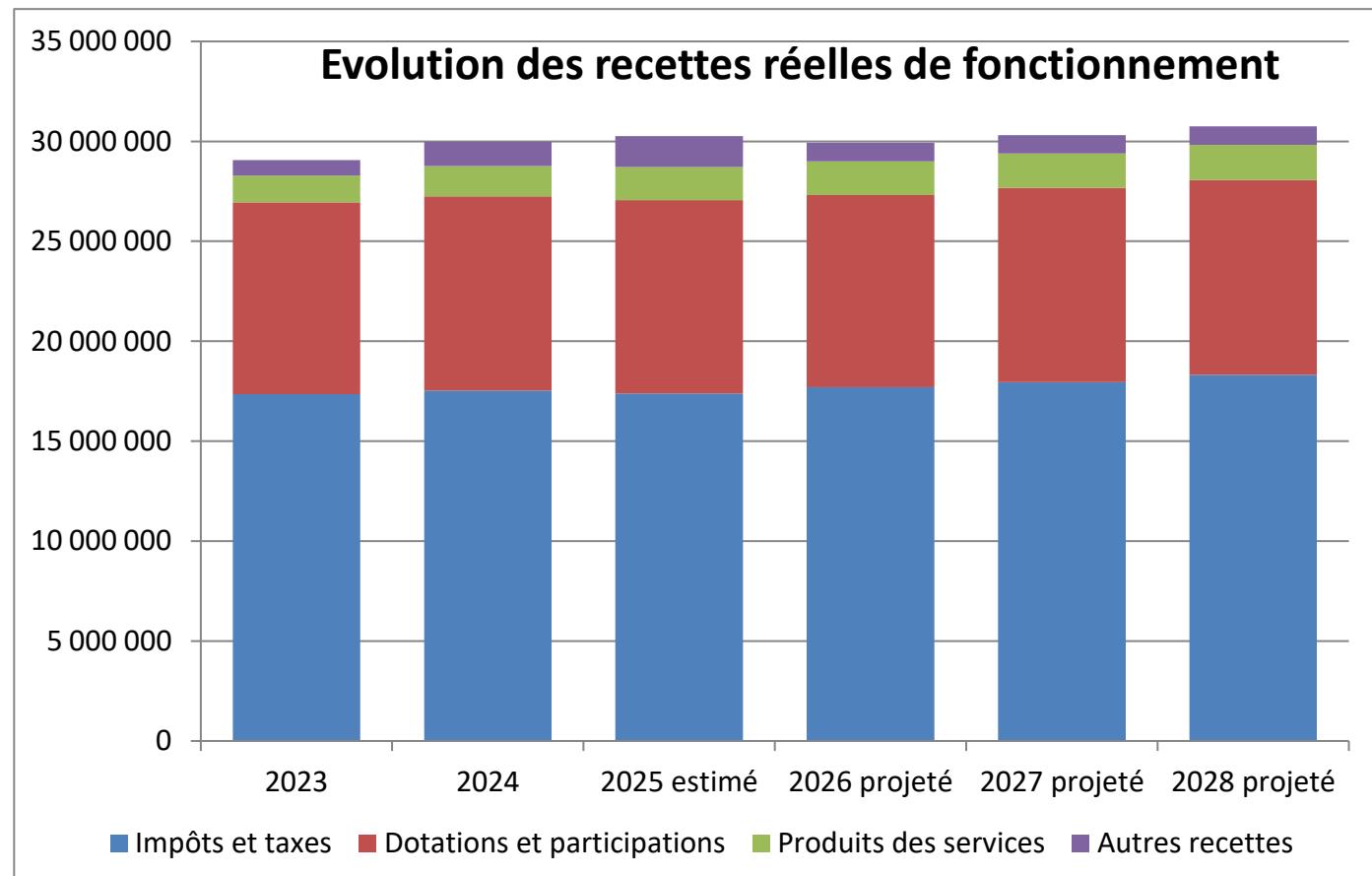
Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 30,27 millions d'euros en 2025, en hausse de 1,0 % par rapport à 2024 (29,97 M€).

L'année 2026 devrait marquer un recul estimé à - 1,1% à 29,93 millions d'euros.

Dans un contexte budgétaire national incertain et un retour progressif à une inflation maîtrisée signifiant également une progression moindre des produits fiscaux, les recettes de fonctionnement devraient marquer un ralentissement pour 2026 et les années à venir.

L'exercice budgétaire 2025 a également été marqué par d'importantes recettes exceptionnelles.

L'évolution moyenne attendue à partir de 2027 serait de l'ordre de 1,3% à 1,4% par an soit une progression équivalente ou en léger retrait par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation estimée à 1,3% pour 2026 et 1,8% pour 2027.



	2023	2024	2025 estimé	2026 projeté
Impôts et taxes	17 355 007	17 528 659	17 385 327	17 693 656
Dotations et participations	9 596 175	9 718 630	9 676 437	9 610 634
Produits des services	1 334 128	1 514 941	1 659 484	1 698 600
Autres recettes	782 540	1 209 864	1 544 689	927 900
	29 067 850	29 972 094	30 265 937	29 930 790
	3,6%	3,1%	1,0%	-1,1%

Les recettes fiscales seront en baisse en 2025 mais devraient repartir en légère hausse grâce à l'évolution des bases attendues aux alentours de + 1,0% en 2026.

Les dotations et participations seront également en léger retrait par rapport à 2024 et pourraient poursuivre leur baisse en 2026 dans un contexte budgétaire contraint pour l'Etat.

a/ Impôts et taxes (chapitres 73 et 731) :

Les taux des taxes directes locales de la Ville seront inchangés à Saint-Dié-des-Vosges pour la treizième année consécutive.

La principale ressource provient des taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. L'évolution physique des bases fiscales (extensions, créations, démolitions) contribue positivement à l'augmentation des bases fiscales. Elle s'ajoute à la revalorisation automatique des bases, décidée en Loi de Finance : celle-ci repose sur le niveau de l'inflation constatée en novembre de chaque année.

Compte tenu des anticipations d'évolution de l'inflation, la Ville table sur une revalorisation des bases de + 1,0 % en 2026. Avec l'évolution physique des bases, le produit attendu est de 15 615 775 euros.

Les autres recettes du chapitre sont composées principalement :

- Du FNGIR, le fonds national de garantie individuelle des ressources, dont les ressources allouées n'évoluent pas depuis plusieurs années. Les recettes devraient rester stables à 674 296 euros ;

- Du FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dont les recettes pourraient poursuivre leur légère baisse annuelle à 254 000 euros en 2026 ;
- De la taxe additionnelle aux droits de mutations et de publicité foncière qui a connu une forte baisse ces dernières années. Dans un contexte d'instabilité institutionnelle, les taux immobiliers sont en légère hausse pouvant ralentir la reprise du marché. Le produit est attendu stable à 460 000 euros loin de son niveau historique de 2023 (537 K€) ;
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité dont le produit reste stable : 460 000 euros sont estimés pour 2026 ;
- De la taxe locale sur la publicité extérieure dont le produit est stable : 165 000 euros.

b/ Dotations et participation (chapitre 74) :

En conservant la trajectoire de la loi de finances 2025, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est estimée en hausse pour 2026 : la Dotation Forfaitaire (DF) pourrait être stable à 1,6 M€ et la DSU poursuivre sa progression annuelle aux alentours de 4,24 M€. La DNP dont l'enveloppe globale est stable au niveau national est plus difficile à estimer tant les variations ont été importantes ces dernières années. Elle est estimée à 620 K€ pour 2026.

Les recettes attendues de DGF pourraient progresser de 83 888 euros pour porter l'ensemble à 6,46 millions d'euros.

	2022	2023	2024	2025	Projeté 2026
Dotation forfaitaire	1 629 275	1 617 592	1 600 811	1 604 043	1 600 000
DSU	3 676 338	3 779 261	3 946 997	4 118 538	4 242 094
DNP	616 830	672 456	610 586	655 625	620 000
Total DGF	5 922 443	6 069 309	6 158 394	6 378 206	6 462 094

Parallèlement à cette augmentation, les « traditionnelles » variables d'ajustement au sein du bloc communal seraient en important repli (baisse de 500 M€ en 2025). C'est le cas de la DC RTP dont le nombres de bénéficiaires baisse d'année en année. La ville pourrait voir sa DC RTP entièrement retirée en 2026 après une première baisse de 183 660 € (- 56%) constatée en 2025 (143 679 €).

Les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière devraient progresser sensiblement avec l'augmentation des bases fiscales. Elles sont estimées à 752 000 euros pour 2026.

c/ Produits des services et du domaine (chapitre 70) :

Un peu plus d'un tiers des recettes provient de refacturations entre le budget principal et les budgets annexes ou à des flux avec d'autres collectivité : CCAS, Communauté d'Agglomération, Caisse des Ecoles, etc. Les charges refacturées portent principalement sur des salaires d'une part, et des frais liés à l'utilisation des bâtiments (fluides, entretien, fournitures, etc.) d'autre part.

Les autres recettes sont liées l'occupation du domaine public (forfait et redevance de stationnement, droits de place, concessions dans les cimetières, etc.) ou à la contribution des usagers aux services qu'ils utilisent (périscolaire, centres aérés, etc.).

En 2025, il est à noter une hausse importante des recettes de coupes de bois estimées à 339 000 €. Cette augmentation pourrait se poursuivre en 2026 en lien avec l'accroissement des travaux d'exploitation en forêt communale. Les recettes pourraient atteindre 420 000 € en 2026.

L'ensemble des produits des services et du domaine est attendu à 1,70 M€ en 2026, en hausse de près de 2% par rapport aux estimations 2025.

d / Les autres recettes :

Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comptabilise notamment les indemnités perçues des caisses et assurances pour compenser les charges de personnel en arrêt maladie. Le produit attendu est stable à 60 000 euros pour 2026.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes proviennent essentiellement de loyers perçus sur les occupants. Le produit est particulièrement important en 2025 du fait de l'intégration des recettes des loyers commerciaux (précédemment enregistrés dans un budget annexe) mais aussi du fait d'une recette exceptionnelle de 546 999.77 € d'intérêts moratoires perçus dans le cadre du contentieux qui oppose la Ville et la SFIL / CAFFIL.

Le produit attendu devrait se situer autour de 700 000 euros.

Les produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers sont principalement constitués de la quote-part d'emprunts refacturés à la Communauté d'Agglomération au titre du transfert de la compétence eau potable et assainissement.

Les recettes du chapitre sont estimées à 68 000 euros pour 2026.

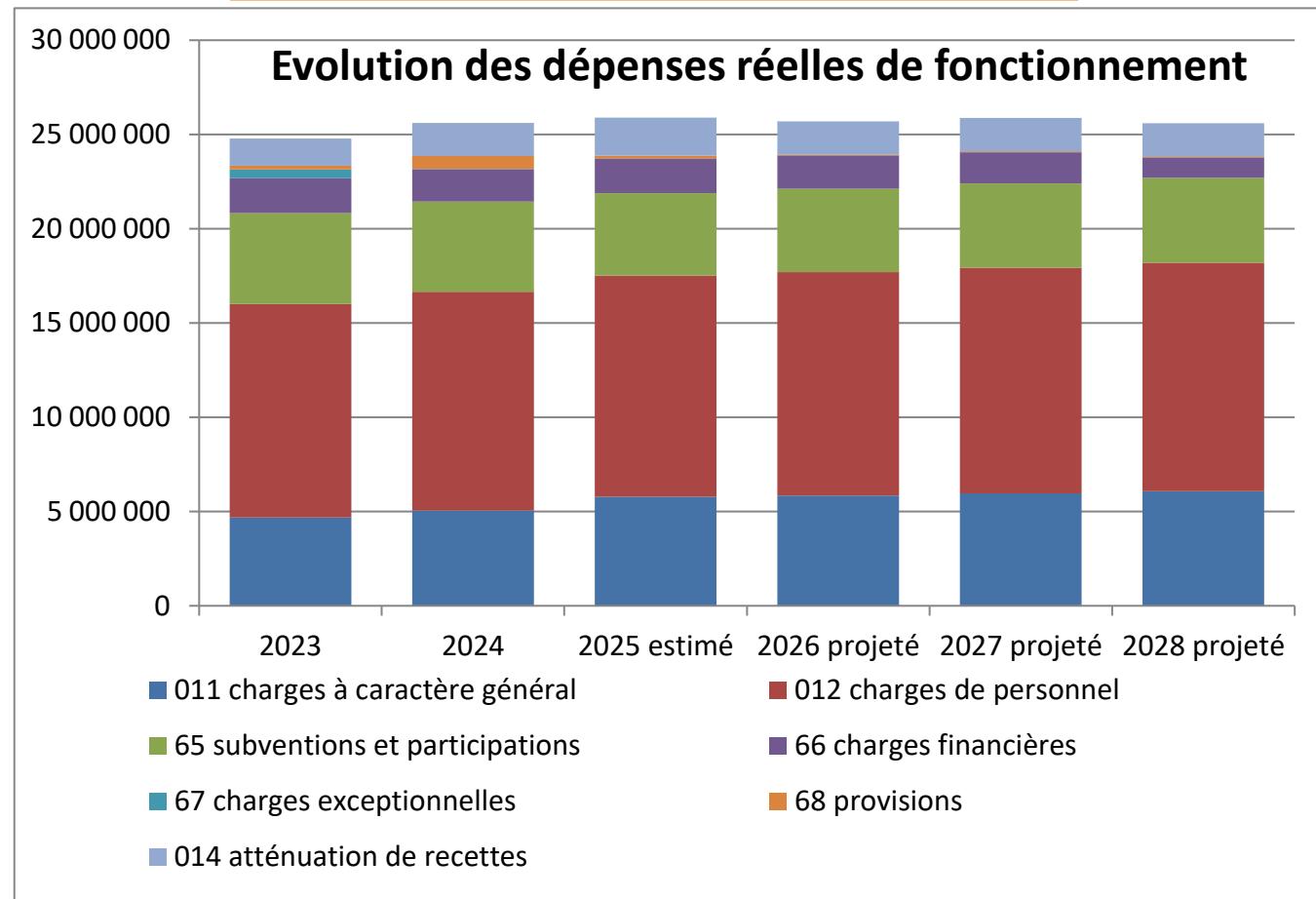
1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont attendues à 25,89 millions d'euros en 2025, en hausse de 1.1% par rapport à 2024 (25,61 M€).

L'année 2026 devrait être marquée par une très légère baisse de l'ordre de 0,8 % à 25,69 millions d'euros.

Tout comme en 2025, l'exercice 2026 devrait être particulièrement impacté au niveau des charges de personnel qui représentent près de 46% des DRF.

Dans un contexte de retour à la normale sur le plan de l'inflation, de poursuite des efforts concernant la masse salariale et les dépenses de fluides, la ville anticipe un freinage des DRF à partir de 2026 sous l'inflation cible de 2%.



a/ Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Après une contraction de l'inflation qui pourrait terminer aux alentours de 1% en moyenne en 2025, celle-ci pourrait progresser à 1.3% en 2026 impactant les prix des matières premières et des services. Les charges à caractère général sont estimées à 5,85 millions d'euros pour 2026 contre 5,77 millions attendus pour 2025.

Les dépenses de fluides, qui constituent plus de 25% des charges du chapitre, devraient repartir à la hausse en 2026 du fait de la fin de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) après une année 2025 plutôt stable même si les couts de l'électricité et du chauffage ont largement évolué.

Grâce aux nouveaux tarifs et à la poursuite des investissements municipaux (extinction de l'éclairage public, investissement dans l'éclairage à LED notamment), les frais de l'électricité ont nettement baissé en 2025 permettant ainsi de compenser la hausse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) au 1^{er} février 2025, la fin de la TVA réduite sur l'acheminement du gaz et de l'électricité et plus généralement la hausse du cout des installations de chauffage.

	2023	2024	2025 estimé	2026 projeté	2027 projeté	2028 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	57 127 €	68 645 €	72 688 €	74 142 €	75 624 €	77 137 €
compte 60612 - énergie électricité	718 176 €	711 601 €	645 000 €	671 120 €	594 008 €	595 888 €
<i>dont éclairage public</i>	254 201 €	235 828 €	215 000 €	201 756 €	167 054 €	156 763 €
compte 60613 - chauffage urbain	856 750 €	689 913 €	740 000 €	754 800 €	769 896 €	785 294 €
compte 6156 - maintenance chauffage		147 602 €	172 800 €	175 046 €	178 197 €	181 761 €
Total fluides =	1 632 053 €	1 470 159 €	1 457 688 €	1 500 062 €	1 439 528 €	1 458 319 €
Variation N/N-1 -	106 175 €	-161 894 €	-12 471 €	42 374 €	-60 533 €	18 791 €

Il est rappelé que la Ville avait d'ores et déjà fixé le prix du gaz jusqu'à 2027 et le prix de l'électricité jusqu'à 2026.

Dans les années à venir, la collectivité va poursuivre ses efforts de maîtrise des consommations notamment par le biais de son contrat de performance énergétique (CPE). La consommation annuelle devrait diminuer de 8% par an ce qui permettra de compenser les hausses de tarifs et de fiscalité.

Une nouvelle phase d'achat de l'électricité en 2027 pourrait permettre une baisse notable si les tendances actuelles se confirment.

b/ Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de personnel 2025 devraient atteindre 11,737 millions d'euros, en hausse de 1,0% par rapport à 2024.

Hors mesures gouvernementales – hausse de 3% des cotisations CNRACL et de 1% des cotisations URSSAF maladie à compter du 1^{er} janvier 2025, représentant plus de 200 000 € – ces dépenses seraient parfaitement maîtrisées avec une baisse de près de 84 000 €, soit -0,7 %.

Cette augmentation de 3% des cotisations CNRACL sera renouvelée en 2026 et se poursuivra jusqu'en 2028, conduisant, à terme, avec 12 % d'augmentation au total, à une majoration d'environ 700 000 € de la masse salariale.

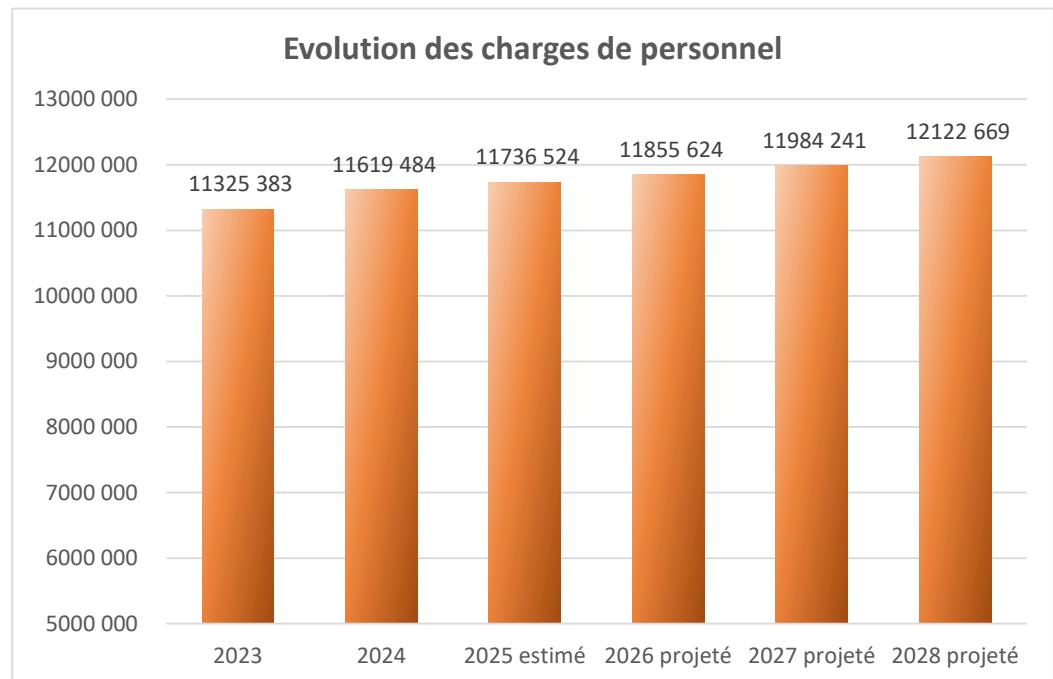
Compte tenu du faible niveau d'inflation attendu en 2026, la revalorisation du SMIC n'aura que très peu d'impact sur la masse salariale et aucune mesure de revalorisation du point d'indice ou de révision des grilles indiciaires ne sont prévues à court et moyen terme.

Les mesures de protection sociale complémentaire – contrat de prévoyance (garantie maintien de salaire) et complémentaire santé (mutuelle) avec participation obligatoire et minimale de 50% de l'employeur – restent en attente de publication des décrets d'application et ne devraient être mis en œuvre qu'en 2027, générant un surcoût global de près de 100 000 €.

Le tableau ci-contre présente la trajectoire des dépenses de personnel dans leur ensemble intégrant les éléments ci-dessus ainsi que le Glissement Vieillissement Technicité (GVT), estimé à 1,5% par an, dans un contexte de non remplacement systématique des départs en retraite.

Face à la hausse considérable des cotisations, la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), mise en œuvre dans l'ensemble des directions et services, ne permet plus de maîtriser totalement ces dépenses mais contribue néanmoins au ralentissement de leur croissance.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle des charges de personnel est estimée entre 1,0 et 1,2% par an sur la période 2026-2028.



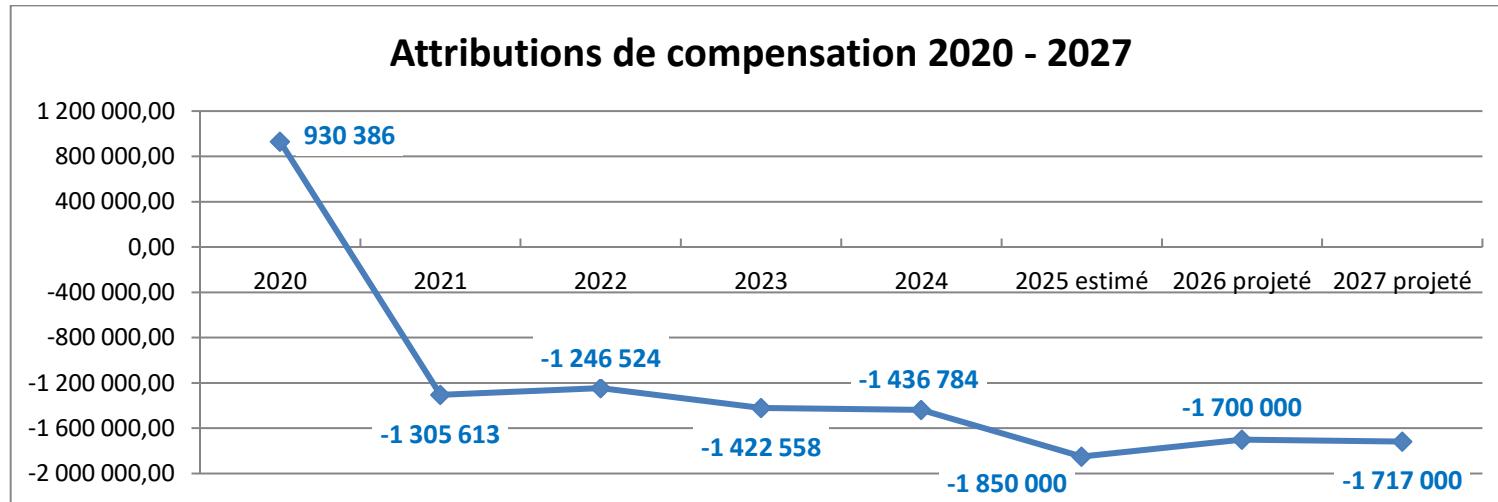
c/ Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Ce chapitre regroupe les attributions de compensation (AC) que la Ville verse à la Communauté d'Agglomération en contrepartie de compétences transférées ainsi que des remboursements de trop perçus sur de la fiscalité encaissée sur les exercices précédents.

Ces remboursements sont peu significatifs : de l'ordre de 30 000 à 60 000 euros par an.

Les attributions de compensation négatives représentent donc la quasi-totalité des charges : elles sont estimées à - 1,70 million d'euros pour 2026.

Pour mémoire, le montant des AC perçues par la ville était de + 8,58 millions d'euros en 2014.



La bascule entre 2020 et 2021 correspond à la mutualisation de certains services (sport notamment).

Depuis, le montant des AC évolue principalement du fait de l'évolution de la masse salariale des services mutualisés et également du coup de la gestion des réseaux d'eaux pluviales refacturée au réel.

d/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont attendues à 4,38 millions d'euros en 2025.

La subvention d'équilibre versée au Budget annexe BIC afin de couvrir les pertes d'exploitation du centre aqua ludique AQUANOVA représente près de 40 % de ces dépenses. Elle devrait peu évoluer en 2026 et 2027 compte tenu des hausses de recettes, des efforts de maîtrise des dépenses de fluides, et de la stabilité de certains paramètres du contrat de partenariat (stabilité de la provision de gros entretien notamment).

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) devrait se stabiliser autour de 1,3 million d'euros, et évoluer assez peu les années suivantes. C'est également le cas des subventions à la Caisse des Ecoles, aux écoles privées sous contrat et aux associations dont les montants.

Les charges de ce chapitre sont attendues en légère hausse en 2026 à 4,42 millions d'euros.

e/ Les frais financiers, les dépenses exceptionnelles et les provisions (chapitres 66, 67 et 68) :

Les frais du chapitre 66 devraient marquer une baisse en 2026 à 1,76 million d'euros.

Il est rappelé que la Ville poursuit son désendettement d'1 million en moyenne par an. Les frais au chapitre 66 devraient encore baisser en 2027 avant de nettement chuter en 2028, de l'ordre de 700 000 euros, avec l'extinction de certains emprunts structurés toxiques.

Le chapitre 67 porte les annulations de titres sur exercice antérieur estimées à 5 000 euros annuellement.

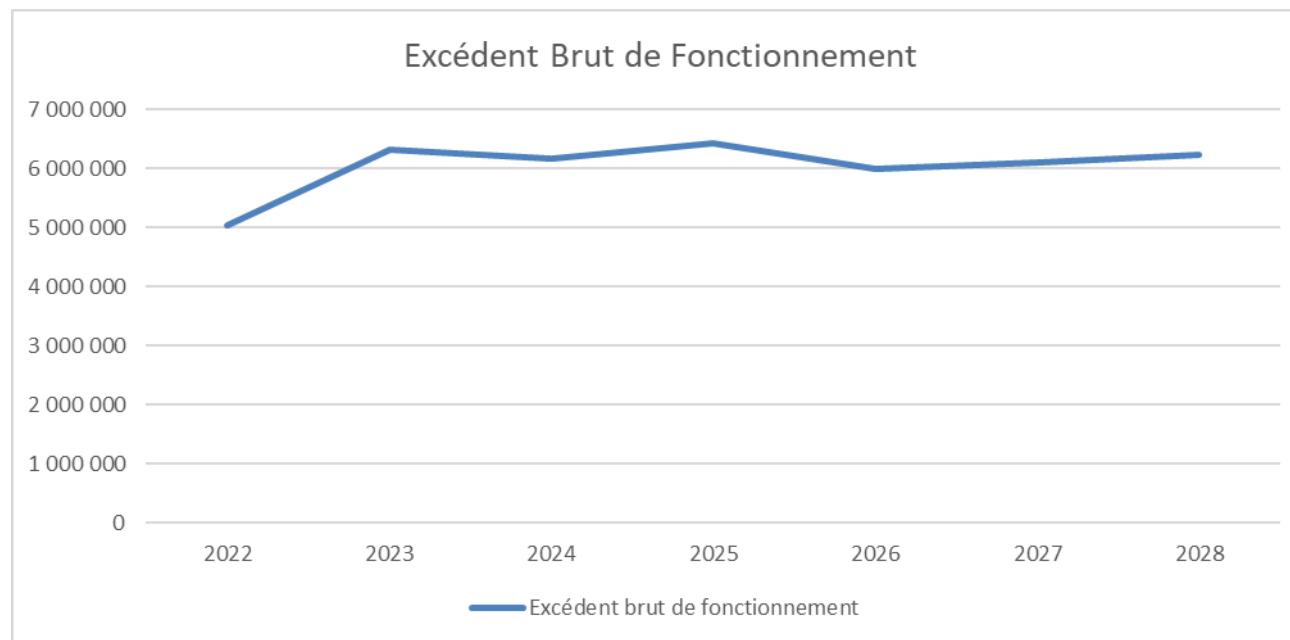
Depuis plusieurs années, la ville constitue des provisions au chapitre 68 pour couvrir les différentes catégories de risques identifiés : emprunts structurés, impayés, contentieux, etc. L'enveloppe de provisions 2026 sera de 50 000 euros.

1.3/ Les principaux ratios

Les ratios ci-dessous sont calculés hors recettes exceptionnelles pour les années 2025 à 2028. Cette période sera marquée par :

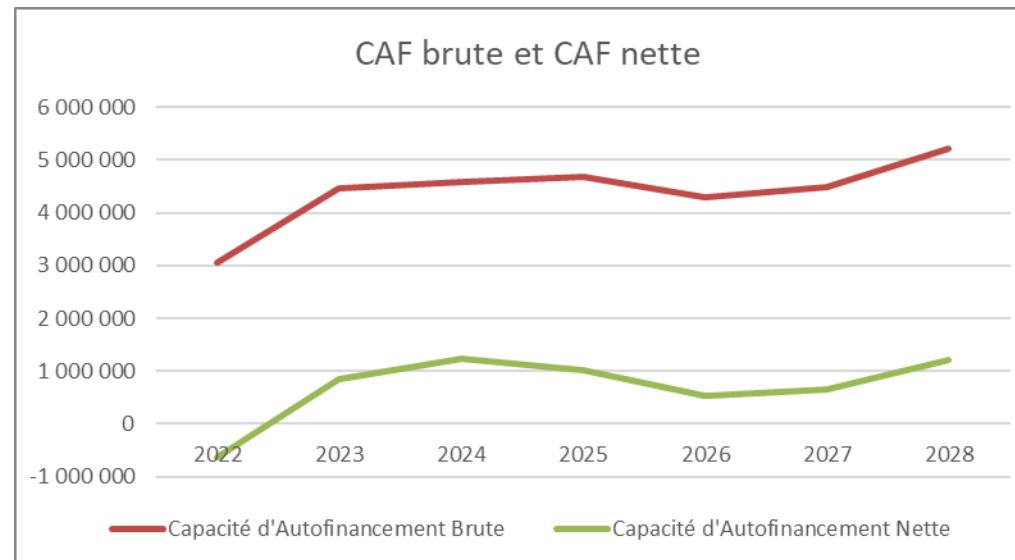
- Une contribution au redressement des finances publiques qui va impacter le résultat de 300 à 400 000 euros par an soit un impact cumulé estimé entre 1,2 et 1,6 M€ à l'horizon 2028 ;
- Une année 2025 qui bénéficie de recettes exceptionnelles (pénalités de retard dues à la ville) ;
- La fin de la phase « toxique » des emprunts structurés qui va diminuer la charge de la dette de près de 700 000 euros par an à compter de 2028 ;
- Des efforts de gestion et une pyramide des âges qui vont permettre à la ville de surmonter les difficultés et de maintenir un épargne nette supérieure à 1M€ à moyen terme, tout en poursuivant le désendettement et en augmentant le niveau d'investissement.

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion avant prise en compte des charges financières. Il permet de mesurer la marge dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité. L'EBF reste supérieur à 6 M€ sur la période soit un niveau très supérieur à la moyenne des collectivités de la strate.



L'autofinancement brut (CAF brute) correspond à l'excédent brut retraité du résultat financier (intérêts de la dette essentiellement) et des produits et charges exceptionnels.

Malgré les contributions qui seront demandés aux collectivités dans les années à venir, la CAF brute reste sur une tendance haussière assez nette : elle passerait de 3 M€ en 2022 à plus de 5 M€ en 2028.



L'autofinancement net (CAF nette) correspond à la CAF brute à laquelle sont déduites les annuités en capital des emprunts.

La CAF nette fléchirait en 2026 – 2027 sous le poids des ponctions financières opérées par l'Etat. Elle s'établirait tout de même au-dessus de 1,2 M€ en 2028 et continuerait à progresser par la suite.

La Ville a montré sa capacité et sa détermination à redresser ses finances au fil des ans, et ce malgré des chocs externes importants : crise sanitaire, inflation, crise des finances publiques. Elle poursuivra dans cette voie dans les années à venir.

2/ Section d'investissement

Recettes d'investissement du budget 2025

Les ressources propres de la section d'investissement devraient être comparables à celles des années passées avec un niveau attendu à 4,19 millions d'euros :

- 840 000 euros de FCTVA ;
- 3,1 millions d'opérations d'ordre entre sections (040-042 et 021-023) ;
- 250 000 euros de produits de cessions. Compte tenu des dossiers de cessions déjà signés ou en cours de l'être.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges devrait percevoir des subventions d'investissement de la part des différents cofinanceurs pour soutenir ses projets 2026. Au vu des opérations programmées, la Ville inscrira 1 050 000 euros de recettes à percevoir, notamment sur la réfection de la piste d'athlétisme, les travaux dans les écoles, les certificats d'économie d'énergie, l'enfouissement des réseaux et l'accessibilité.

Le produit de la taxe d'aménagement serait stable : il sera inscrit au budget 2026 à hauteur de 170 000 euros.

Comme les années précédentes, la Ville percevrait 230 000 euros au titre du remboursement par la Communauté d'Agglomération d'emprunts liés aux compétences Eau et Assainissement.

Pour équilibrer sa section d'investissement, la ville va souscrire un emprunt de 3 millions d'euros en 2026. Le niveau de cet emprunt permettra de respecter le rythme de désendettement programmé sur le mandat, fixé et tenu : **1 million d'euros par an minimum**.

Projets majeurs 2025 - 2026

La section qui suit présente les principaux projets programmés par la Ville pour la période 2025 à 2026. Une partie des opérations présentées correspond à des projets en cours. La ville dispose d'une enveloppe de 6,5 millions d'euros à affecter à ses dépenses d'investissement : le montant de cette enveloppe devra être ajusté lors du vote du budget supplémentaire en fonction des arbitrages rendus pour le Projet de Loi de Finances 2026.

AMENAGEMENTS URBAINS

Chaque année, la Ville investit pour améliorer la voirie et le cadre de vie. Le budget consacré aux opérations ponctuelles de voirie, au renouvellement du mobilier urbain et des aires de jeux, au fleurissement et aux plantations dépasse 500 000 euros TTC par an.

Les travaux programmés en 2026 - 2027

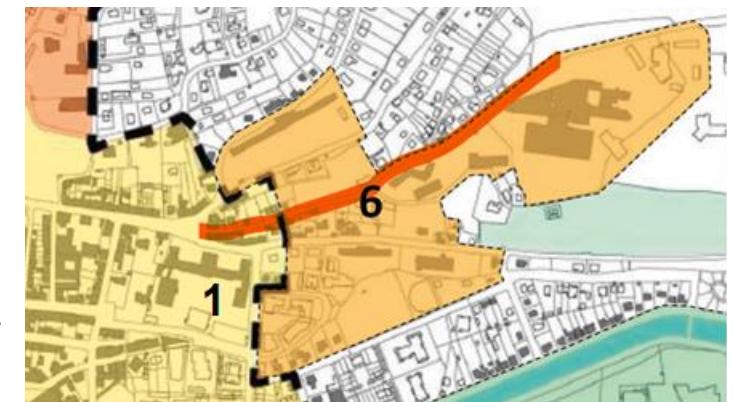
La voirie va faire l'objet de nombreuses opérations sur la période. Certaines opérations lourdes, comme la Rue du Nouvel Hôpital, s'étalent sur plusieurs années.

➤ Rue du Nouvel Hôpital (crédits 2025) :

Estimation du montant des travaux : 1 700 000 € TTC dont 250 000 € TTC pour l'enfouissement des réseaux secs.

- **Financeurs :** DSIL
- **Planning :** lancement des marchés et début des travaux au 1^{er} semestre 2025
L'aménagement de cette rue devrait être terminé en juillet 2026.

Il porte sur la sécurisation et la mise aux normes des cheminements piétons et des itinéraires cyclables, l'enfouissement des réseaux secs aériens, le remplacement des luminaires et la mise à niveau des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées (Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges).



➤ Avenue du Cimetière Militaire :

Estimation du montant des travaux : 1 250 000 € TTC auxquels il faut ajouter 850 000 € TTC pour l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public en plus des réseaux humides portés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (400 000 €).

- **Financeurs :** SDEV
- **Planning :** lancement des marchés et début des travaux au 1^{er} semestre 2026

Ce chantier portera sur la réfection de la voirie ainsi que la sécurisation des cheminements piétons et des itinéraires cyclables.

Au préalable, la Communauté d'Agglomération interviendra sur les réseaux humides (Eau, assainissement et eaux pluviales).

L'opération comporte également l'enfouissement des réseaux secs aériens ainsi que le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED.

D'autres opérations de moindre ampleur doivent être également réalisées en 2026 :

➤ **Rue des Genêts (crédits 2025) :**

Réfection des enrobés et création d'un trottoir PMR :

Estimation du montant des travaux : 408 000 € TTC

- **Planning** : lancement des marchés au 1^{er} semestre 2026 et réalisation après la rue du Nouvel Hôpital

➤ **Rue d'Ormont prolongée (crédits 2025) :**

Réfection des enrobés et caniveaux :

Estimation du montant des travaux : 79 200 € TTC

- **Planning** : lancement des marchés au 1^{er} semestre 2026 et réalisation après la rue du Nouvel Hôpital

➤ **Rue Guyot (crédits 2025) :**

Réfection des enrobés et bordures :

Estimation du montant des travaux : 73 800 € TTC

- **Planning** : lancement des marchés et début des travaux au 1^{er} semestre 2026

Dans les programmations 2027 en matière de voirie figurent notamment la réfection des enrobés et des trottoirs avec mise aux normes PMR rue Descelles pour 264 000 € TTC et la rue d'Ormont pour 170 000 € TTC.

Acquisition et traitement de friches

En lien avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), la ville mène des opérations d'acquisition et de traitement de bâtiments à des fins de requalification de l'espace public.

Par convention avec l'EPFGE, le paiement de ces acquisitions est étalé sur 5 ans.

La ville va ainsi consacrer 165 000 euros en 2026 pour l'acquisition échelonnée de l'immeuble situé au 31 rue Thiers et pour l'ex usine Silva.

REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE

Programme action cœur de ville

La Ville bénéficie du programme Action Cœur de Ville depuis 2018. Le programme a été prolongé jusque 2026, afin de couvrir l'ensemble du mandat municipal en cours. Un document cadre de redynamisation du centre-ville a été élaboré avec le soutien des partenaires du programme.

Il a permis de déployer différentes opérations, portées par la Ville, l'Agglomération et des porteurs de projets privés.

Les requalifications de friches

Le fait de permettre le portage de projet par des acteurs publics et privés est un atout important du programme Action Cœur de Ville : longtemps, les politiques de développement des centres-villes ont reposé sur les seuls fonds publics, limitant de fait le déploiement de certaines activités ou services que des porteurs privés sont plus à même de porter.

Sur Saint-Dié-des-Vosges, on peut ainsi citer comme projet à maîtrise d'ouvrage privée contribuant à la redynamisation du centre-ville :

- L'implantation du Centre de Formation aux métiers de l'industrie sur la friche SDMA (rue de la Ménantille), porté l'UIMM
- La création d'un nouveau cinéma, quai de la résistance, porté par l'opérateur privé « Les Ecrans de Saint-Dié »
- La construction d'un immeuble de 27 logements sur une friche administrative (ancien CCAS). Cet immeuble à ossature bois et isolation paille, réalisé par le bailleur social le Toit Vosgien, permettra à ses occupants, de par sa conception bioclimatique, d'avoir des charges locatives extrêmement réduites

Si ces projets sont soutenus par les collectivités par des subventions, mises à disposition de foncier ou aménagements périphériques, il n'en reste pas moins que l'investissement est porté en premier lieu par ces acteurs privés.

Il faut également noter que ces projets permettent la résorption de friches présentes dans le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges, tout comme l'ont été l'aménagement, par la Communauté d'Agglomération, du pôle d'échanges multimodal et de la Boussole.

Les espaces publics

Par ailleurs, ces réhabilitations ou implantations s'accompagnent de travaux conséquents sur les espaces publics, de manière à rendre le centre-ville attractif et apaisé. On peut ainsi citer dans les projets récents ou à venir :

- La requalification de la rue de la Ménantille ;
- La création d'une zone 30 en centre-ville, améliorant l'usage des espaces publics entre les piétons, les cyclistes et les voitures (2024) ;
- La concrétisation en 2025 d'une démarche engagée sur la place du vélo dans Saint-Dié-des-Vosges ;
- La requalification et la mise en sens unique de la rue du Nouvel Hôpital, améliorant les flux et sécurisant les usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes), etc.

L'accompagnement des commerces

Depuis 2020, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges mène une politique volontariste à destination des commerçants du centre-ville, leur permettant de « tester » une activité, de reprendre un commerce, de louer un local, etc.

Parmi ces opérations, on peut citer :

- L'accompagnement des commerçants du centre-ville et des propriétaires de locaux commerciaux par le service Développement Economique de l'Agglomération
- La mise en place de commerces éphémères et boutiques à l'essai
- La mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers commerciaux depuis 2022, doté d'un budget annuel de 35 000 €, porté exclusivement par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Parallèlement, les commerces déodatiens peuvent bénéficier des dispositifs mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération, en particulier le Fonds de Soutien aux Commerces de Proximité (FSCOP).

L'Habitat

Enfin, un des enjeux majeurs du programme Action Cœur de Ville à Saint-Dié-des-Vosges est le logement, et plus particulièrement la lutte contre les logements vacants.

Lors de l'étude « pré-opérationnelle » préalable à la mise en œuvre d'une opération spécifique « habitat » faisait état d'un taux de vacance de plus de 25% dans certaines rues du centre-ville, avec l'inadaptation des logements aux besoins et habitudes de vie contemporaines comme principale cause de vacance.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) mise en place en 2020 porte ses fruits et a été prolongée pour la période 2025-2029 aux côtés de l'ANAH. A ce titre, **la Ville participera à hauteur de 300 000 € par an en subventions d'investissement.**



Cette opération, qui a touché près de 450 logements à des degrés divers, a notamment permis de remettre près de 140 logements vacants sur le marché.

Au total sur la période 2020-2024, l'OPAH-RU a généré plus de 10 millions d'euros de travaux, mobilisant 4,1 millions d'euros d'aides publiques, issues principalement de l'ANAH (1,4 million d'euros) et de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges (1,2 million d'euros).

MOBILITES DOUCES

➤ Passerelle 1 – Pont de la République – Etude et rénovation

Estimation du montant des travaux : 200 000 € TTC pour une passerelle.

- **Planning :** lancement des marchés et début des travaux au 1^{er} semestre 2026

Une étude portant sur la solidité structurelle des passerelles est en cours. Si aucun désordre n'est identifié, la rénovation d'une première passerelle sera réalisée en 2026. La rénovation portera sur les peintures et le changement des plateformes.

➤ Déploiement du réseau de pistes cyclables

Estimation du montant des travaux : 60 000 € TTC par an.

La Ville va poursuivre les aménagements cyclables. Cette enveloppe sera reconduite chaque année afin de déployer et renforcer le maillage.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

➤ Poursuite de la rénovation et de l'équipement des écoles

Coût total : 637 000 € TTC.

- **Financeurs :** Etat, Région Grand-Est et Caisse d'Allocation Familiale

La ville poursuit sa politique d'investissement dans les écoles avec des travaux réguliers consacrés au confort thermique et acoustique, à la sécurité incendie, à la mise en accessibilité, à l'aménagement des cours d'école, etc.

En 2026, 200 000 € de crédits seront affectés à la mise à niveau technique, 100 000 € au passage en Leds des systèmes d'éclairages actuels, 307 000 € consacrés à la végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul ELBEL et 30 000 € de jeux pour cette même cour.

L'équipement numérique des écoles a été accéléré et finalisé en 2025 avec une enveloppe de 70 000 euros cofinancée à 50 % par l'Education Nationale.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

➤ Réfection de la piste d'athlétisme

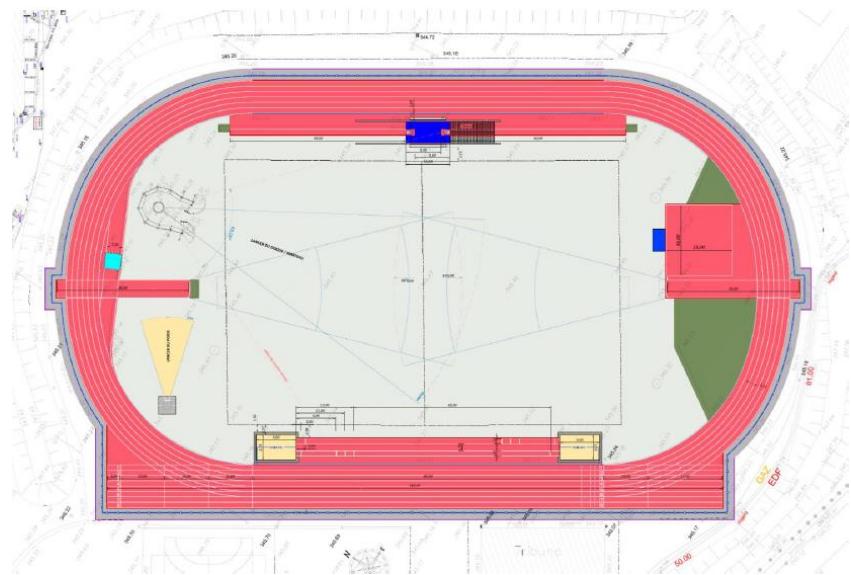
Estimation du montant des travaux : 1 800 000 € TTC

- **Financeurs :** Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental des Vosges et Agence Nationale du Sport
- **Planning :** lancement des marchés et début des travaux au 1er semestre 2026

Cette opération porte sur la rénovation complète et la sécurisation de la piste d'athlétisme, des garde-corps, l'enrobé, les clôtures etc.

➤ Rénovation des autres équipements sportifs

En plus de l'opération lourde de rénovation de la piste d'athlétisme, la Ville poursuivra sa politique d'entretien et de mise à niveau des équipements et des bâtiments sportifs.



TRAVAUX AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – 1ERE PHASE

Montant 2026 : 493 000 € TTC.

La Ville va engager des travaux de mise à niveau et de rénovation de son Centre Technique Municipal. Les travaux 2026 porteront sur le désamiantage et le remplacement des toitures de deux premiers bâtiments. 1200 m² de toiture seront remplacés et isolées afin d'optimiser les dépenses d'énergie.

D'autres travaux seront menés sur le site dans les prochaines années afin d'optimiser les espaces, d'améliorer les conditions de travail et de réduire les charges de fonctionnement associées à ces bâtiments.

ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS (ADAP)

Dans le cadre de sa politique de mise en accessibilité, la Ville a mis en place un ADAP : agenda d'accessibilité programmée. Tous les bâtiments et équipements recevant du public doivent, à terme, être rendus accessibles aux différents types de handicaps. Cette lourde opération de mise à niveau globale de l'ensemble du patrimoine communal mobilise déjà et mobilisera des sommes importantes dans les années à venir : 300 000 à 500 000 euros TTC par an.

Pour l'année 2026, des travaux sont programmés notamment sur les sites suivants : Espace François Mitterrand, Salle Carbonnar, Gymnases Léo Lagrange, René Perrin et Michel Plinguier.

VIDEOPROTECTION ET SECURITE

Vidéoprotection : poursuite du déploiement – Année 2026

120 000 euros TTC sont programmés en 2026 pour renforcer la vidéo protection, avec des implantations de nouveaux points vidéo notamment sur les secteurs suivants :

- Place des Déportés ;
- Quai de la résistance ;
- Rue Thurin ;
- Route des Deux Hameaux ;
- Rond-point Colette Besson ;
- Rond-point Théodore Monod.



ECLAIRAGE PUBLIC :

Poursuite du Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes.

Montant annuel : 600 000 € TTC, dont 400 000 € de travaux d'amélioration et de rénovation du patrimoine (hors tranches optionnelles)

- **Financeurs** : CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- **Début des travaux** : juillet 2023 pour une durée de 9 ans

La Ville poursuit son plan de rénovation et modernisation des installations d'éclairage public avec pour objectif un parc 100 % LED en 2032 et une réduction des consommations d'énergie de 58 % par rapport à 2023. Cette politique mobilise des enveloppes financières annuelles conséquentes.

EQUIPEMENTS DES SERVICES

Comme chaque année, une enveloppe de plus de 150 000 euros de matériels sera affectée à l'acquisitions d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services : matériels roulants, logiciels, matériel informatique et de téléphonie, outillage, etc.

BUDGETS ANNEXES

Budget Bâtiments Industriels et Commerciaux – AQUANOVA AMERICA

Les loyers liés au contrat de partenariat public-privé conclu avec Aquadié pour la construction et l'exploitation du centre aquatique constituent la principale charge à financer. Le loyer L1 – loyer d'investissement et de financement – représente, en valeur 2025, 24 % du coût global annuel de l'équipement ; le loyer L2 – provisions pour Gros Entretien Renouvellement – 9 % ; le loyer L3 – maintenance et électricité – 11 % ; le loyer L4 – charges d'exploitation – 42 % ; le loyer L5 – frais de gestion de la société de projet – 3 % ; le loyer L6 – impôts, taxes et frais refacturés à l'euro l'euro – 1 %.

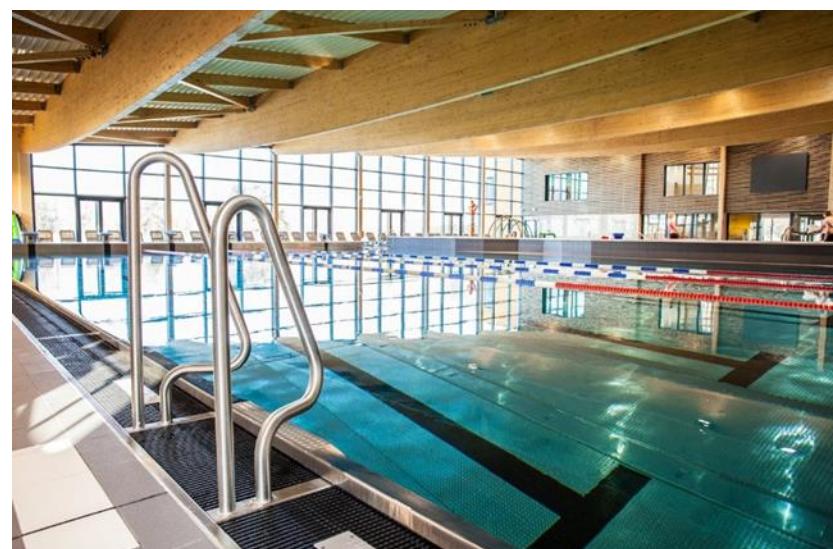
L'eau et le chauffage constituent le second poste de dépenses et représentent près de 10 % du coût total. C'est pourquoi l'optimisation des consommations reste une priorité et se poursuit en étroite collaboration avec le mainteneur, à l'affut des dernières évolutions techniques et réglementaires applicables en la matière.

En parallèle, la révision des tarifs et, surtout, la hausse de la fréquentation (deux années records en 2023 et 2024 à plus de 240 000 entrées), permettent de compenser la révision contractuelle annuelle des loyers et de stabiliser le besoin de financement de ce budget annexe par le budget principal entre 1,6 et 1,7 million d'euros.

Depuis la reconnaissance du caractère d'intérêt communautaire du centre Aquanova America, le déficit budgétaire est pris en charge par la

Communauté d'Agglomération, avant d'être remboursé par la Ville via les Attributions de Compensation.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération assume directement le coût des services publics (scolaires et associatifs), ainsi que le manque à gagner engendré par l'extension des tarifs préférentiels à l'ensemble des habitants de son territoire. D'un montant moyen annuel d'environ 600 000 €, cette participation couvre plus d'un quart du déficit annuel du centre.



Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Ce budget annexe permet de retracer la commercialisation des terrains suite à l'aménagement des zones d'activités (Herbaville, Grandes Croisettes, Hellieule, etc.).

La Loi NOTRE a acté le transfert obligatoire de l'ensemble des « zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communes vers les intercommunalités.

C'est pourquoi depuis 2024, la ville travaille sur l'inventaire des terrains figurant dans le stock de ce budget annexe : il sera nécessaire de ressortir de ce budget les terrains qui ne sont plus commercialisables pour des raisons réglementaires notamment (PLUIH, zones humides, présence d'espèces protégées, etc.).

Courant 2026, la Ville devra arrêter avec la Communauté d'Agglomération, les modalités de ce transfert. Ces modalités seront présentées en CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et présentées ensuite dans les 2 conseils.

En parallèle de ce travail, la ville constitue des provisions depuis 2023 pour couvrir les futures moins-values qui devront être constatées sur certains terrains.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE (Tous budgets)

Les éléments présentés ci-dessous prennent en compte 3 emprunts simulés afin de répondre au besoin de financement prévu au budget 2025 :

- Emprunt de 1 M€ au titre des restes à réaliser 2024 en taux indexé livret A + 1.05 % (2.75 % actuellement) sur 15 ans en amortissement constant ;
- Emprunt de 1.5 M€ en taux indexé livret A + 0.6 % (2.3% actuellement) sur 25 ans en amortissement constant ;
- Emprunt de 1.5 M€ en taux fixe à 4% sur 20 ans en amortissement constant.

Pour 2026, le coût estimé de la dette serait de :

- En capital : 4,42 millions d'euros,
- En intérêts : 2,10 millions d'euros. Ce montant reste fortement sous l'influence de l'évolution des taux applicables aux emprunts structurés.

Généralités

Au 1^{er} janvier 2026, la dette de la ville comportera 45 emprunts répartis auprès de 10 prêteurs différents pour un encours cumulé de 46 003 665,66 euros. Deux budgets concentrent la quasi-totalité de la dette : le budget principal : (80,57 %) et le budget annexe BIC AQUANOVA (17,23 %). Le budget annexe Zones d'Activités ne représente que 2,19 % de l'encours.

Budget	Capital restant dû	%
Principal	37 066 916,29	80,57%
Bat. Industriels et Commerciaux	7 928 422,83	17,23%
Zones d'Aménagement Concerté	1 008 326,54	2,19%
Total	46 003 665,66	100,00%

74,36 % du capital restant dû (CRD) est composé d'emprunts à taux fixe, les plus sûrs pour la collectivité.

Les taux proposés actuellement étant relativement élevés (> à 4%). La Ville s'oriente prioritairement vers des offres indexées sur le livret A auprès de la Banque des Territoires en cette fin d'année 2025.

Type	Capital restant dû	%
Fixe	34 208 941,73	74,36%
Indexé	9 108 394,84	19,80%
Structuré	2 686 329,09	5,84%
Total	46 003 665,66	100,00%

Perspectives 2026

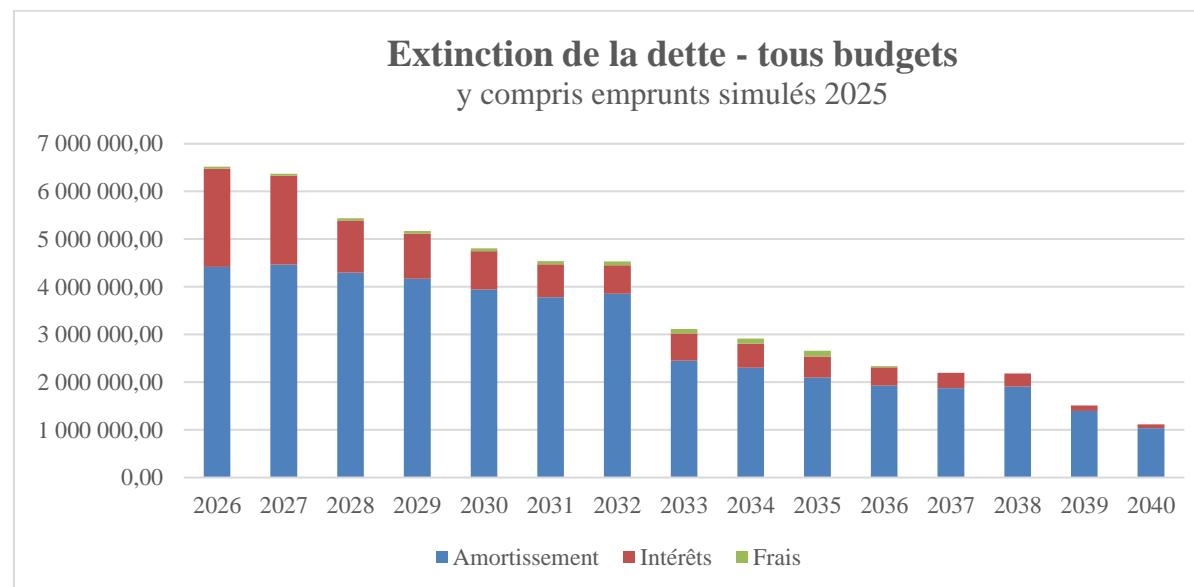
Dans un contexte d'instabilité institutionnelle et de dégradation des finances publiques, les marchés financiers doutent de la capacité de la France à réduire son déficit tout en préservant la croissance. Cela entraîne un accroissement des taux emprunteurs sur les marchés pénalisant ainsi les consultations bancaires à venir sur les produits à taux fixe.

A l'inverse, la baisse des taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée comme le livret A, dont le taux (1.7% depuis août 2025) pourrait encore baisser à 1,5% en février 2026, laisse entrevoir des possibilités sur les produits indexés.

Profil d'extinction de la dette actuelle

Le profil d'extinction de la dette de la ville fait que son coût annuel ne devrait pas diminuer de manière notable avant 2028 avec l'extinction de certains emprunts structurés « toxiques » (entre 700 K€ et 800 K€ d'intérêts annuels en moins). Même si la diminution progressive de l'encours des emprunts structurés tend à réduire son impact sur la trajectoire financière de la collectivité, les taux appliqués à ces emprunts restent la principale variable concernant la dette actuelle.

Le montant des annuités, tous budgets confondus, devrait être de 6,52 millions d'euros en 2026.



Les emprunts structurés

Une partie des emprunts structurés faisant l'objet d'un contentieux sont désormais considérés comme des emprunts à taux variable (type « Indexé »), dont le taux est déterminé en fonction de l'EURIBOR 12 mois + marge. Ils ne sont donc pas présentés ci-dessous car ils ne présentent plus un risque financier important.

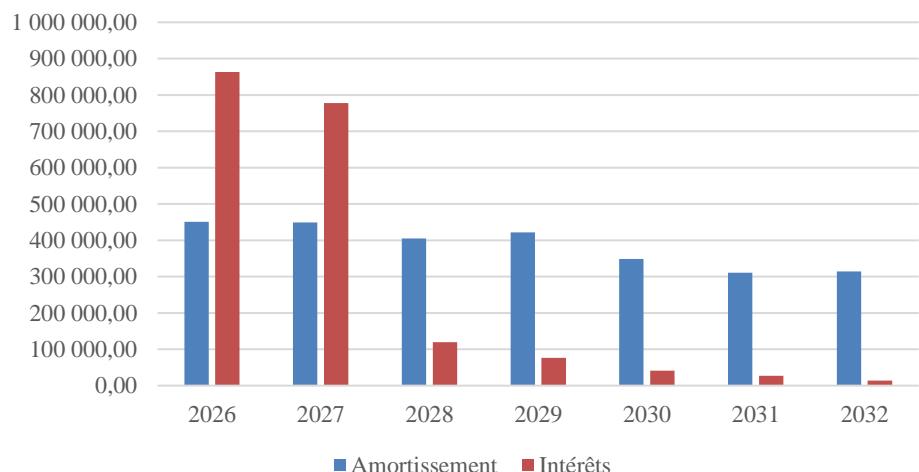
Au 31 décembre 2025, la Ville ne disposera plus que 4 emprunts structurés pour un encours de 2,70 millions d'euros.

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch. 2024	Taux éch. 2025	Taux estimé 2026
CE-0348	Caisse d'Epargne	Taux Structuré	4 ans	470 764,81	17,07	23,26	27,20
CRCA-0363	Crédit Agricole	Taux Structuré	6 ans	236 250,00	3,45	3,45	3,45
SFIL-0327	Sté de Fin. Local	Taux Structuré	5 ans	82 064,64	3,79	3,79	3,79
SFIL-0349	Sté de Fin. Local	Taux Structuré	7 ans	1 912 101,38	32,60	33,21	38,13
Total				2 701 180,83			

Le coût de la dette associé à ces emprunts structurés reste particulièrement élevé :

- Le taux moyen 2025 de l'emprunt CE-0348 ressort à 23,26 % en forte hausse et attendu à 27,20% pour 2026 ;
- Le taux de l'emprunt DCL-0349 ressort à 33,21 % cette année, en légère hausse et attendu à 38,13% pour 2026 ;
- Deux autres emprunts sont typés structurés mais comportent moins de risques, ils sont stables depuis plusieurs années, respectivement à 3,45% et 3,79%.

Extinction de la dette - Emprunts structurés

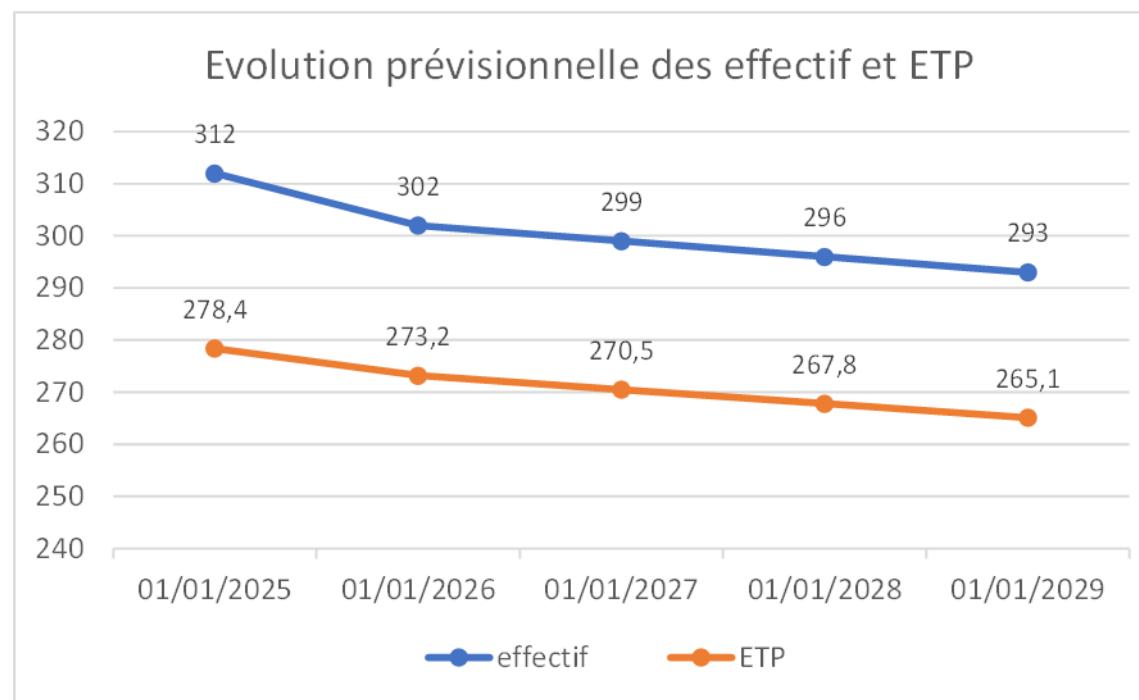


LE PERSONNEL

1 / Effectifs

En septembre 2025, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges employait 301 agents, soit 272,2 Equivalents Temps plein (ETP), tous statuts confondus, hors saisonniers.

Avec 44 agents âgés de plus de 60 ans, les départs en retraite seront nombreux dans les prochaines années et les effectifs fortement renouvelés. En poursuivant une politique de non renouvellement systématique dans le cadre de sa GPEEC, la collectivité peut envisager sereinement une réduction des effectifs d'environ 1 % par an, sans porter atteinte, ni qualitative, ni quantitative, au service public.



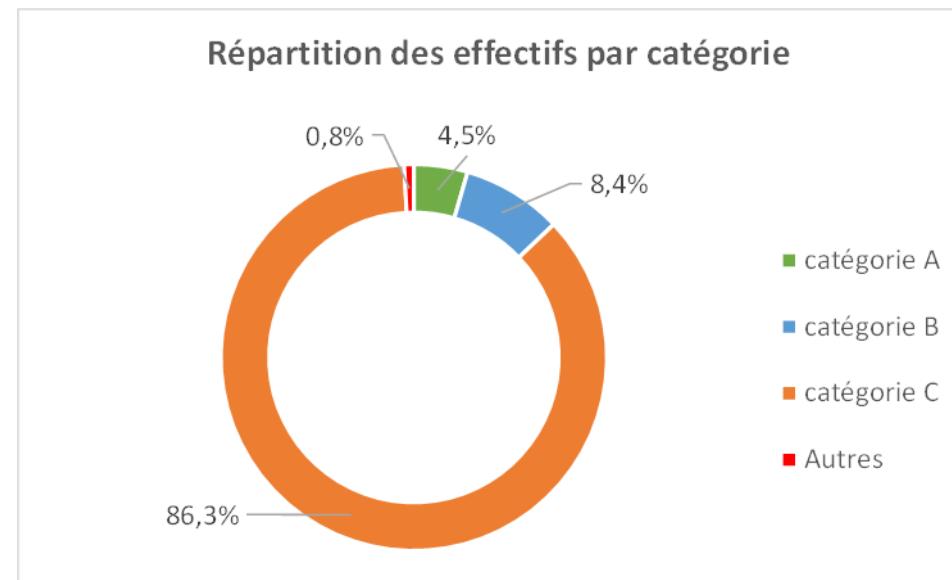
Les effectifs comptent 54 % de femmes pour 46 % d'hommes. 74,1 % des agents travaillent à temps plein. 73,4 % des agents sont titulaires, 26,2 % sont contractuels, 0,4 % sont sous statuts spécifiques (Contrats aidés, apprentissage, etc).

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 45 ans : 47 pour les femmes et 42 pour les hommes.

44 personnes ont 60 ans et plus : 28 femmes et 16 hommes.

Profils	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	23 ans	51 ans	67 ans
Contractuels de droit public	17 ans	37 ans	66 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	20 ans	31 ans
Vacataires	71 ans	71 ans	71 ans
Autres	21 ans	41 ans	54 ans

Les agents de catégorie C représentent 86,39 % des effectifs, les B 8,4 % et les A 4,5 %.



2/ Structure des dépenses de personnel

Le traitement indiciaire et assimilé représente 58,9 % de la masse salariale. Le régime indemnitaire pèse pour 6,6 % des dépenses, les heures supplémentaires et complémentaires comptent pour 1,5 % du total.

Les cotisations (URSSAF, retraite, etc.) représentent 30,6 % des dépenses de personnel.

